



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



19341-F

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.521/4(SPEC.)
19 décembre 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU COLLOQUE SUR L'INDUSTRIALISATION
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS***

Vienne (Autriche), 14-22 novembre 1991

* Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Traduction d'un document qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
I. PARTICIPATION	1
II. OUVERTURE DU COLLOQUE	1
III. ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX	2
IV. EXPOSE SUCCINCT DES OBJECTIFS ET DES PROCEDURES DU COLLOQUE	2
V. EXPOSE ET EXAMEN DES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU	3
VI. PRESENTATION, EXAMEN ET ADOPTION DE LA RESOLUTION SUR LE PROGRAMME D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES	14
VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COLLOQUE	14
VIII. CLOTURE DU COLLOQUE	14
ANNEXE I.	15
ANNEXE II. LISTE DES PARTICIPANTS	18

INTRODUCTION

1. Mis sur pied par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à l'occasion de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, le Colloque sur l'industrialisation des pays les moins avancés s'est tenu à Vienne (Autriche) du 14 au 22 novembre 1991.

2. Le Colloque avait pour objectif de permettre aux responsables (Directeurs) de l'ONUDI de faire connaître les programmes d'assistance technique relevant de leurs domaines respectifs aux participants, hauts fonctionnaires de ministères de pays les moins avancés; d'examiner le plan à moyen terme de l'ONUDI pour 1992-1997 et de fixer les priorités de l'assistance aux PMA dans le secteur industriel; d'examiner et de faire des propositions en vue de l'adoption d'un programme d'action industriel en faveur des PMA dans le cadre du plan à moyen terme de l'ONUDI pour 1992-1997, de la Déclaration de Paris et du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; d'examiner et d'adopter le Programme d'action industriel pour l'industrialisation des PMA dans les années 90.

I. PARTICIPATION

3. Le Colloque a réuni de hauts fonctionnaires de ministères des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Iles Comores, Kiribati, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, et Yémen. On trouvera la liste des participants à l'annexe III.

II. OUVERTURE DU COLLOQUE

4. Le Colloque a officiellement été ouvert par le Directeur général de l'ONUDI qui a souligné la gravité du problème auquel se trouve aujourd'hui confrontée l'industrie des PMA et qui tient davantage de la survie que du développement, en faisant ressortir les facteurs internes et externes bien connus qui conditionnent la situation dans ces pays, à savoir : mauvais choix politiques, insuffisance de l'assistance, et des ressources humaines appropriées, faiblesse de l'infrastructure, affaissement du prix des produits de base, énormité du poids de la dette, enfin obligation pour de nombreux PMA, comme par exemple le Bangladesh, de lutter contre les catastrophes naturelles.

5. Il a présenté les grands domaines de coopération de l'ONUDI en faveur des PMA, notamment pour ce qui est des politiques industrielles et des stratégies de gestion des petites et moyennes industries et plus particulièrement des industries rurales, de la formation des spécialistes nécessaires et des activités de pré-investissement, enfin, du soutien à certains sous-secteurs déterminés tels que celui du cuir et des industries chimiques. Il a fait remarquer qu'ainsi elle l'a fait toujours plus et avec succès par le passé, l'ONUDI peut jouer un rôle catalytique en certains moments clefs du processus de développement. Il a cité certaines activités spécialement menées en faveur des PMA, telles que l'organisation d'ateliers sur le développement, le contrôle et l'évaluation de projets de coopération technique visant le renforcement des capacités locales, le lancement de programmes pilotes en vue de l'adaptation et de l'amélioration des

technologies traditionnelles et du savoir dont disposent déjà les pays en développement, enfin, l'élaboration de programmes régionaux à l'intention de ce groupe de pays.

6. Le Directeur général a estimé qu'un échec enfoncerait inévitablement les PMA dans la marginalisation et l'isolement. Le programme d'action à l'étude avait pour objet d'éviter cette situation. Rappelant les termes du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est tenue à Paris en septembre 1990, il a déclaré que le Colloque avait pour objectif essentiel la compréhension mutuelle et le maintien d'un dialogue permanent entre les responsables nationaux et leurs homologues de l'ONUDI et a affirmé pour conclure que le Colloque offrait la possibilité de procéder à un échange de vues, de réaffirmer le principe évoqué et de veiller à sa complète intégration dans le programme d'action industriel envisagé. Le Directeur général s'est finalement déclaré convaincu qu'une active participation aux débats du Colloque ne pouvait qu'ouvrir la voie à un examen utile de ces mêmes questions à la quatrième session de la Conférence générale.

III. ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

7. S.E. M. Ousmane Sylla (Guinée) a été élu président, M. Abdullah H. Pasha (Bangladesh) vice-président et S.E. M. Mokoroane Moletsane (Lesotho) rapporteur.

8. L'ordre du jour suivant a été adopté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du colloque
2. Election du président, du vice-président et du rapporteur du colloque
3. Exposé succinct de l'objectif et des procédures du colloque
4. Exposé et examen des activités d'assistance technique de l'ONUDI
5. Présentation et examen du projet de programme d'action industriel
6. Présentation et adoption de la résolution sur le programme d'action industriel
7. Adoption du rapport du colloque
8. Clôture du colloque.

IV. EXPOSE SUCCINCT DES OBJECTIFS ET DES PROCEDURES DU COLLOQUE

9. Le colloque a fondamentalement pour objet d'examiner les politiques de l'ONUDI en matière d'assistance aux PMA afin de mettre au point et d'adopter un nouveau programme d'action industriel pour les PMA dans le cadre du plan à moyen terme de l'ONUDI pour 1992-1997 et des priorités industrielles énoncées dans le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés. Les directeurs des diverses divisions de l'ONUDI responsables de l'assistance technique ainsi que des hauts fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre des actions prioritaires énoncées dans le projet de programme d'action industriel ont exposé leurs programmes

respectifs. Les participants ont été informés des types de projets d'assistance technique exécutés et des perspectives de coopération dans différents domaines relevant du mandat de l'ONUDI en application du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et d'un programme d'action industriel de l'ONUDI.

10. Un fonctionnaire du Secrétariat de l'ONUDI a fait un exposé général de l'objectif du colloque, qui est de préciser et d'achever les conclusions de l'atelier sur le développement industriel des pays les moins avancés qui s'est tenu à Vienne du 19 au 23 août 1991 et d'élaborer un programme d'action industriel qui se fonderait sur la complémentarité des participations de l'ONUDI et des PMA, conformément aux quatre principes fondamentaux du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il a été nécessaire à ce propos de préciser le rôle de l'ONUDI dans sa stratégie d'assistance aux PMA et celui des initiatives prises en réponse par les PMA eux-mêmes. S'agissant du rôle de la communauté internationale, les principaux critères de coopération sont la Déclaration de Paris et la recommandation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

V. EXPOSE ET EXAMEN DES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONUDI

11. Evoquant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui s'est tenue à Paris en septembre 1990 et a prié la communauté internationale de remédier d'urgence aux difficultés auxquelles se trouvent confrontés les PMA, le Directeur général adjoint de l'ONUDI a précisé que cette Organisation avait activement participé aux préparatifs de cette Conférence et y avait envoyé une délégation de haut niveau. Au sujet des incidences du Programme de Paris sur le développement industriel des PMA, qui doit constituer le principal thème des délibérations du colloque, il a rappelé les quatre principes fondamentaux auxquels la Déclaration de Paris et le Programme d'action accordent la priorité. Il a ensuite décrit les principales activités entreprises par l'ONUDI pour donner suite à la Conférence de Paris dans le domaine industriel, notamment l'élaboration d'une série d'études sur les problèmes que soulève l'industrialisation des PMA en vue d'un atelier consacré au thème de "l'industrialisation des pays les moins avancés : vers un plan d'action industriel". Lors de cet atelier, des experts originaires des PMA ont procédé à un examen de ces études et considéré un plan d'action industriel, ce qui a conduit à la finalisation d'un document qui sera soumis à la Conférence générale de l'ONUDI sous la cote GC.4/40. Il a précisé que ce plan d'action industriel servirait de document de base pour l'élaboration des programmes et des politiques concernant l'industrialisation des PMA. Il a en conclusion parlé des problèmes auxquels se trouvent confrontés les PMA et de l'aptitude de l'ONUDI à les aider et il a exprimé l'espoir que le colloque aiderait les PMA et l'ONUDI à collaborer plus étroitement à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Paris et il contribuerait au succès de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

12. Le Directeur de la Division des programmes par région et domaine a parlé de l'élaboration des programmes et des projets dans les PMA, en collaboration avec le PNUD. Il a souligné l'importance de l'industrie pour les pays en question et a cité à ce propos le Plan d'action de Lagos, la Déclaration de Lima et la deuxième IDDA. Il a rappelé la part extrêmement faible prise par l'industrie dans le produit national brut (PNB) des PMA et l'importance qu'il y avait à tout faire pour développer le secteur industriel. Faisant allusion aux programmes de pays dont 111 avaient été proposés mais seulement 9 approuvés, il a estimé que les pouvoirs publics des pays concernés devraient leur accorder davantage d'importance. Il a énuméré les diverses sources de financement disponibles, telles que les Services industriels spéciaux, le

Fonds de développement industriel et les autres programmes qui pourraient venir en aide aux PMA. Il a rappelé les différentes résolutions concernant l'industrialisation des PMA et exprimé l'espoir qu'elles pourront être mises en pratique. Les gouvernements des PMA devraient, selon lui, s'engager solennellement à investir dans leur secteur industriel afin de développer leur potentiel. Il a rappelé l'existence de banques de développement telles que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement et a cité, à titre d'exemple, le Soudan où la Banque mondiale poursuit la réalisation d'un projet d'un montant de 6 millions de dollars. Il a mis l'accent sur le fait que la priorité devrait être accordée aux petites industries des PMA et exhorté ces pays à axer leur production sur les exportations. Il a enfin fait état des nombreuses missions envoyées par l'ONUDI en Afrique et en Asie.

13. Le Directeur de la Division des politiques et perspectives industrielles a essentiellement parlé de l'atelier d'experts des PMA qui s'est tenu en août 1991 à Vienne. Il a fourni des renseignements détaillés sur le plan d'action industriel ainsi que sur les efforts déployés par les experts durant l'atelier. Il en a énuméré les principaux thèmes de l'atelier et fait ressortir l'utilité d'une approche globale intégrée s'agissant de la mise en valeur des ressources humaines, des facteurs macro-économiques, des services industriels, de l'intégration des femmes au processus de développement industriel et de l'exécution du programme. Il a présenté les activités de sa division notamment en ce qui concerne les analyses et tendances de l'industrie, les stratégies d'industrialisation des PMA, les statistiques industrielles et les études sous-régionales ainsi que les diverses formes d'assistance en matière de documentation.

14. Le Directeur de la Division de l'appui aux opérations industrielles s'est entretenu des travaux de sa Division et notamment des études de faisabilité à propos desquelles il a souligné la nécessité de renforcer les moyens des sociétés d'investissement, d'organiser des séminaires et d'aider les PMA à formuler leurs opérations industrielles. Il a fait savoir qu'au cours des trois dernières années 70 études avaient été réalisées et quatre séminaires organisés et que l'ONUDI peut sur leur demande, mettre des programmes COMFAR à la disposition des PMA. Il a parlé de la protection industrielle et du recrutement d'experts et de consultants pour la réalisation des différents programmes et précisé qu'au cours de l'année considérée, l'ONUDI avait recruté 3 000 experts essentiellement dans le cadre de contrats à cours et moyen terme. Il a aussi considéré la mise en valeur des ressources humaines, la deuxième IDDA ainsi que de l'application de technologies nouvelles, la formation des formateurs, les voyages d'étude, les bourses de perfectionnement, facteurs tous nécessaires à une valorisation des ressources humaines, question au sujet de laquelle une résolution est d'ailleurs soumise à la quatrième Conférence générale.

15. Un représentant de la Division des institutions et services industriels a présenté les différentes activités de sa Division : analyses sectorielles, sous-secteurs, stratégies industrielles, petites industries, infrastructure, privatisation, etc. Ce fonctionnaire a aussi parlé de la modernisation des industries et des stratégies de privatisation dans ces pays. Il a rappelé la nécessité de créer de petites industries et de mettre en place des institutions capables de fournir une aide en la matière. Il a souligné le rôle prédominant du secteur privé dans le monde. Il a par ailleurs invité les gouvernements à davantage s'intéresser au développement industriel rural et a souligné l'importance qu'il y a à harmoniser le développement industriel urbain et le développement industriel rural. Il a insisté sur la nécessité d'un contrôle de la qualité des produits dans les PMA et ajouté qu'une normalisation de la production et un contrôle de la qualité pourraient rendre

les produits de ce pays plus compétitifs sur les marchés internationaux. Il a enfin rappelé qu'il existait à l'ONUDI un groupe s'occupant des questions de privatisation.

16. Le Chef du Service des industries métallurgiques a parlé de l'assistance technique dans différents secteurs industriels tels que les agro-industries, les industries chimiques et les industries mécaniques et a indiqué que sa Division avait adopté une stratégie d'évaluation de l'assistance technique qu'elle accorde aux PMA. Il a mentionné l'inventaire des industries de base telles que les industries extractives et autres de la foresterie, du transfert des techniques, des transports et des communications. Il a rappelé l'importance qui s'attache à promouvoir le secteur des agro-industries, à accroître la production et l'utilisation des plantes médicinales dans le secteur pharmaceutique et à créer des petites et moyennes industries pour associer les entreprises à la création d'emplois. Il a fait allusion à la dépendance dans laquelle se trouvent les PMA à l'égard des équipements importés pour leurs activités agricoles. Vu le coût élevé des pièces détachées à usage industriel importées, il a jugé utile d'envisager la création de petites unités pour aider les PMA à fabriquer ces pièces. Il a enfin abordé le problème de l'énergie et de l'utilisation des énergies locales, élément prioritaire de tout développement industriel.

17. Le Directeur de la Division de la coopération industrielle et de la mobilisation des fonds s'est pour sa part étendu sur la coopération industrielle et la mobilisation de fonds et évoqué les sources de financement auxquelles il pourrait être fait appel : PNUD, CIP, Fonds d'affectation spéciale, etc. S'agissant de ces derniers, il a rappelé que de tels fonds pour des entreprises publiques et privées pouvaient être financés par les pouvoirs publics ou des entreprises. Il a rappelé à ce sujet que le Japon - tout comme d'ailleurs le Danemark et la Norvège - pouvaient être considérés comme de très bons bailleurs de fonds à la petite industrie. Il a également mentionné les prêts accordés par la Banque mondiale et d'autres institutions, notamment en faveur d'une modernisation de l'industrie.

18. Le Directeur de la Division de l'investissement industriel a parlé de l'investissement industriel et du programme d'aide aux PMA et a souligné qu'il fallait améliorer le climat des investissements afin d'attirer les investisseurs. Il a donné des détails sur le guide des investissements, la création d'institutions pour la promotion des investissements, l'intégration des programmes d'assistance et a insisté d'autre part sur les programmes d'ordinateurs ainsi que sur l'informatisation d'un certain nombre de systèmes de gestion dans les PMA, qui pourraient aider les pays concernés à surmonter diverses difficultés dans ce domaine. Il a fait allusion à certaines des activités de sa Division telles que l'organisation de forums des investisseurs et la promotion de projets ainsi qu'aux neuf services de promotion des investissements établis dans différents pays. Il s'est étendu sur ces services, qui offrent à des ressortissants de PMA la possibilité de travailler à la promotion d'investissements dans leur propre pays et a cité celui de Paris à titre d'exemple. Il a souligné l'importance des études de faisabilité pour les investissements et précisé que l'ONUDI peut aider les PMA à promouvoir des investissements dans leurs secteurs agro-industriels.

19. Un représentant de la Division du Système de consultations a rappelé que le système de consultations a pour objet de promouvoir l'industrie des pays en développement et de les amener à accroître leur contribution à la production industrielle mondiale grâce à la coopération internationale. Il a rappelé que le système offre aux différents intervenants (pouvoirs publics, industries des secteurs public et privé, coopératives de travailleurs et organisations non gouvernementales) une tribune pour l'examen de problèmes ayant directement

trait au développement industriel des pays en développement et la recherche des solutions qui s'imposent pour y remédier. Il a parlé des réunions elles-mêmes qui ne durent en général que quatre ou cinq jours et débouchent sur la présentation d'un certain nombre de recommandations concernant les stratégies et l'assistance financière et technique. Outre les forums Nord-Sud, il a insisté sur l'utilité des forums Sud-Sud qui permettent aux PMA d'organiser des colloques et procéder directement à un échange de données d'expérience. Il a rappelé que 256 représentants de PMA avaient participé aux différentes consultations qui se sont déroulées entre 1986 et 1991. Il a tenu à souligner, en outre, la nécessité de sélectionner soigneusement les participants originaires des PMA afin que les consultations, puissent se dérouler en présence de personnes hautement compétentes et très au courant des sujets et des dossiers examinés à ces occasions. Il a préconisé que ce choix soit considéré comme hautement prioritaire. Le Système des consultations, a-t-il conclu, permet un dialogue entre pays développés, pays en développement et institutions économiques du Nord et du Sud ainsi qu'un examen politique, économique, financier et social des difficultés, qui favorise la promotion de l'industrialisation des pays en développement, et notamment des PMA.

20. Le Directeur de la Division de la promotion des technologies industrielles a parlé de la promotion des technologies industrielles et de la circulation des renseignements pertinents. En dépit de l'importance extrême de la circulation de l'information, les personnes qui dans les PMA souhaitent obtenir des renseignements ne les reçoivent pratiquement jamais. Il est par ailleurs nécessaire de décider des types des technologies qui sont le plus adaptées aux PMA et d'apprendre à les exploiter conformément aux besoins des pays concernés. Le Directeur a également abordé la question des "technologies propres" qui pourraient permettre certaines économies d'énergie et qui pourraient être choisies de préférence à d'autres à l'occasion du transfert des technologies et il a insisté sur l'adaptation de ces technologies aux situations propres aux pays concernés. Aussi importe-t-il lors des négociations de veiller à ce que les décisions relatives aux transferts de technologies soient prises avec tout le soin voulu pour que celles qui sont retenues répondent aux besoins des pays concernés. Parlant des nouvelles formes de coopération, il a rappelé le système des contrats CET (construction, exploitation, transfert) qui permet à l'investisseur sans recourir à quiconque, de construire par exemple une centrale hydroélectrique, de l'exploiter, de vendre l'énergie et, une fois son investissement amorti, de remettre l'ouvrage à la disposition du pays intéressé. C'est ce que fait actuellement la Turquie. Concernant la production industrielle, il serait utile que des relations soient établies entre les industries et les universités. Il a d'autre part abordé le problème de la protection de l'environnement qui nécessite la mise au point de techniques appropriées. S'agissant de l'élaboration des technologies et des techniques industrielles, il a rappelé l'exemple du Japon et des Etats-Unis. En venant aux activités de sa Division - il a indiqué que la Section de l'information industrielle et technologique assure l'établissement, le contrôle et l'analyse des statistiques industrielles et des renseignements relatifs aux investissements et aux technologies industriels. Il a aussi parlé du groupe des acquisitions et des négociations en matière de technologie, qui fournit des renseignements sur les tendances des transferts de technologies et analyse la formulation des politiques et des plans pertinents qui sont de la plus haute importance pour tous les pays mais surtout pour les PMA. Il a fait allusion à la promotion d'activités de protection de l'environnement et de conservation de l'énergie conformes à la recommandation de la récente conférence sur un développement industriel écologiquement durable. Pour conclure, il a insisté sur la nécessité d'encourager la participation des jeunes et de tirer parti des possibilités qu'offre la mise en valeur des ressources humaines pour le processus d'industrialisation des PMA.

21. Le Directeur de la Division de la mise au point des technologies industrielles a parlé de la recherche-développement en matière de technologies industrielles et du système de communications, et notamment des télécommunications, de l'informatique et de la biotechnologie dans leurs relations avec la sécurité alimentaire. Il a annoncé qu'un séminaire concernant l'agro-industrie, la sécurité alimentaire, notamment dans le cadre des techniques relatives au traitement du gari, un sous-produit du manioc, serait organisé à Ibadan (Nigéria). Il a souligné l'importance des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que de l'énergie solaire et les aspects positifs de la biotechnologie pour ce qui est de la protection de l'environnement.

22. Le Directeur de la Division des mesures et activités spéciales s'est référé à la Conférence sur un développement industriel écologiquement durable et a rappelé que cette Conférence correspond à une activité qui s'inspire d'un concept élaboré dans le cadre du programme de l'ONUDI pour la protection de l'environnement qui englobe les grandes catégories de services consultatifs aux pays en développement, les technologies propres et la réhabilitation industrielle. Soulignant que les PMA ont besoin d'une assistance d'urgence, il rappelle les diverses conclusions et recommandations émises à l'occasion de cette conférence, tendant à ce que les gouvernements de ces pays et l'ONUDI s'efforcent dans le cadre d'une coopération internationale, d'élaborer une stratégie conduisant à une réduction de la pollution de l'environnement. L'ONUDI aide depuis longtemps les pays à choisir les technologies appropriées qu'exige leur industrialisation. Aujourd'hui, il s'agit de faire appel à des techniques de production moins polluantes. Les principes que préconisent la Conférence seront repris dans le cadre du Programme de l'environnement afin de permettre à l'ONUDI de tenir davantage compte des considérations écologiques. La conservation de l'énergie et la mise en valeur des ressources énergétiques nouvelles et renouvelables revêtent dans ce domaine une importance considérable puisqu'elles ont toutes deux des répercussions d'ordre écologique. Pour terminer, il a évoqué la mise en valeur des ressources humaines, le rôle d'une politique cohérente d'assistance technique, la réhabilitation industrielle et l'évaluation quantitative et qualitative des programmes avant toute grande opération de privatisation et de réhabilitation.

23. Un représentant du Service chargé de la stratégie, des politiques et de la planification a axé son exposé sur la portée du plan à moyen terme de l'ONUDI et a précisé que ce plan constitue la base sur laquelle l'Organisation fonde les décisions relatives à sa contribution à la solution de problèmes relevant de son mandat. Son Service fournit des conseils et une assistance en vue de la formulation par l'Organisation des stratégies à moyen et long terme et des options à inclure dans les plans à moyen terme. Il participe aussi à la détermination des priorités du programme et à l'allocation des ressources, dans le cadre de l'élaboration des programmes et budgets biennaux. Il coordonne la mise au point des éléments du programme et du budget compte tenu des priorités stratégiques du programme à moyen et long terme et des exigences des organes directeurs. Le représentant a fourni à ce propos des précisions sur le plan à moyen terme qui constitue la base de l'orientation de l'assistance technique accordée par l'ONUDI aux pays en développement, et notamment aux PMA. Il s'agit là d'un programme extrêmement souple remis au point chaque année pour tenir compte des priorités de chacun des pays concernés. Il a lancé un appel aux PMA pour qu'ils examinent avec beaucoup de soin leurs programmes puisqu'il en est tenu compte à l'occasion de l'élaboration du budget de l'ONUDI et a souligné que ces pays faciliteraient la tâche de l'ONUDI en exposant clairement leurs besoins dans des propositions bien définies. Faisant allusion aux propos du Directeur général, il a rappelé, s'agissant de l'organigramme et de la structure des effectifs, que la

nouvelle orientation devrait renforcer les possibilités d'action de l'Organisation, notamment aux plans sous-sectoriel et thématique. De manière plus précise, il a indiqué que le Directeur général se propose de renforcer l'action de l'Organisation au niveau des pays - ce dont ne peuvent que profiter les PMA - et de mettre en place une nouvelle structure permettant de mieux sélectionner encore les candidats ayant les compétences techniques et pratiques et les connaissances qu'exige l'aide aux PMA. Il a terminé sur la nécessité d'étendre l'activité d'assistance technique accordée aux PMA à l'ensemble des pays en développement.

24. Le Chef du Programme pour les stratégies de privatisation et de développement de l'entreprise a consacré son exposé à certaines considérations telles que les arrangements actuels avec le PNUD et le principe d'une exécution nationale des projets que propose le programme dans le cadre de son cinquième cycle de programmation. Il a parlé de la nécessité de renforcer le potentiel des pays dans ce domaine et mentionné un certain nombre de projets proposés par le PNUD et dont la réalisation selon ce principe faisait actuellement l'objet d'un examen par le Programme et les institutions spécialisées intéressées. Interrogé sur les privatisations, il a rappelé les débuts de ce programme en 1989 et la décision de l'ONUDI de s'intéresser davantage à cette opération et d'aider les PMA à s'y préparer, notamment dans le secteur industriel. Il a évoqué la nécessité de faire preuve de transparence au cours de la phase préliminaire de la privatisation et de disposer de chiffres précis. Lorsque les gouvernements ont sérieusement l'intention de privatiser, le processus une fois engagé doit être fermement poursuivi. Il s'agit là en effet d'une longue opération devant déboucher sur le transfert d'une entreprise du secteur public au secteur privé, ce qui exige une stratégie d'ensemble qu'il a qualifiée de "cadre général de l'opération de privatisation à entreprendre et mener à bonne fin". Au sujet des transferts de propriété, il a estimé nécessaire, avant d'entreprendre quoi que ce soit, de procéder à des études d'évaluation suivies d'études de faisabilité. Ces études peuvent être réalisées soit directement par l'ONUDI soit en collaboration avec cette Organisation. Il a insisté sur la nécessité de créer des emplois puisque la privatisation se traduit à terme par une réduction des effectifs du secteur public. Il est par conséquent nécessaire de tenir compte des dimensions sociales de la privatisation. Il a remis à tous les participants un document d'information leur permettant de mieux cerner les problèmes que peut soulever toute opération de privatisation dans les PMA. Ce document avait été établi par le Programme pour les stratégies de privatisation et le développement de l'entreprise à l'intention de l'Atelier international sur les stratégies de privatisation pour le développement. Il a été décidé de réserver à la "privatisation" un chapitre distinct du Programme d'action industriel pour les PMA.

25. Sur invitation du Président, un débat s'est ouvert au cours duquel des participants ont présenté des observations sur les différentes interventions des hauts fonctionnaires du siège. Ils ont évoqué la possibilité d'une coopération entre la Banque mondiale et l'ONUDI dans le domaine de la privatisation et ont prié le responsable de la question à l'ONUDI de leur fournir quelques précisions supplémentaires au sujet du Soudan. Un pays a aussi fait allusion à la privatisation et à la nécessité pour l'ONUDI de faire un exposé détaillé de ses activités dans ce domaine; un autre participant a parlé des études de faisabilité et du recrutement d'experts compétents et motivés. Un participant s'est enquis de la position de l'ONUDI vis-à-vis des pays d'Europe de l'Est qui sollicitent aujourd'hui son assistance. Plusieurs participants ont mentionné la nécessité de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la sélection des projets industriels, la réalisation des études de faisabilité et la préparation détaillée des projets d'investissement et des autres projets ayant trait aux stratégies

industrielles. Il a également été fait état de la nécessité d'un appui financier en vue d'activités créatrices d'emplois à l'échelon communautaire et notamment d'un soutien aux petits projets industriels ruraux, faisant appel à une main-d'oeuvre nombreuse ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui participent au développement industriel des PMA.

26. Deux ministres ont fait allusion à l'exposé d'un membre du personnel de l'ONUDI au sujet de la privatisation, exposé qui a fait ressortir que, dans toute tentative d'industrialisation des PMA fondée sur le développement de l'esprit d'entreprise et l'investissement privé, il y a un facteur clef : les priorités industrielles sont au premier chef déterminées par le secteur privé. Aussi, les participants ont-ils recommandé à l'unanimité l'inclusion d'un chapitre spécial intitulé "La privatisation dans le Programme d'action industriel".

27. Le Coordinnateur pour les PMA a présenté le projet de Programme d'action dans le domaine de l'industrie qui a été examiné par les participants au Colloque. Il a tout d'abord appelé l'attention de ces derniers sur les quatre principes fondamentaux du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, à savoir : le succès dépend d'une responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé pour la croissance et le développement des PMA; c'est aux PMA qu'il incombe au premier chef de définir et d'appliquer efficacement des politiques et priorités appropriées pour leur croissance et leur développement; le partenariat renforcé pour le développement nécessite un appui extérieur adéquat de la part des partenaires de développement des PMA; les engagements pris devraient être mesurables et suffisamment transparents pour permettre le suivi et l'évaluation du Programme d'action pour les années 90.

28. Le Coordinnateur pour les PMA a souligné la nécessité de finaliser le projet de Programme d'action dans le domaine de l'industrie en vue de le présenter pour approbation au colloque et de le recommander à la Conférence générale pour adoption. Il a évoqué la solidarité internationale en faveur du développement industriel des PMA et mentionné les principales priorités énoncées dans le Programme d'action qui, d'une manière générale, sont conformes aux recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Paris en septembre 1990. Il a ensuite précisé la nature des liens établis entre l'ONUDI et les PMA et ajouté qu'il importait de définir le rôle de l'ONUDI et les mesures que les PMA eux-mêmes devaient prendre dans le cadre de leur stratégie de coopération. Il a indiqué que le Programme d'action dans le domaine de l'industrie permettrait certainement à l'ONUDI, aux PMA et à la communauté internationale d'adapter leurs politiques industrielles en vue de la croissance socio-économique dans les années 90. Pour conclure, il a appelé l'attention des participants sur les principaux domaines prioritaires énoncés dans le Programme d'action, à savoir :

- I. Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation des pays les moins avancés;
- II. Développement industriel rural;
- III. Conditions macro-économiques et mobilisation de ressources financières pour le développement industriel;
- IV. Création d'une base industrielle de services et d'une base scientifique et technologique,

1. Réhabilitation industrielle
 2. Privatisation
 3. Petites et moyennes industries
 4. Transfert de technologie
 5. Transports et communications
 6. Environnement et énergie
- V. Intégration des femmes dans le développement industriel;
- VI. Le Système de consultations;
- VII. Coopération économique internationale;
- VIII. Arrangements pour le suivi, le contrôle et l'examen de l'exécution du Programme d'action;
- IX. Coopération avec la communauté internationale : voir annexe, Déclaration de Paris.

29. Après que le coordinateur pour les PMA eut présenté le projet de Programme d'action dans le domaine de l'industrie, le Président a ouvert le Colloque et les participants ont procédé à l'examen dudit projet. Ils ont recommandé d'y apporter diverses modifications.

30. Les observations et modifications qui sont exposées ci-dessous ont été prises en considération et incorporées dans le document final du Programme d'action dans le domaine de l'industrie pour les pays les moins avancés.

31. Mise en valeur des ressources humaines

Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point en récapitulant brièvement le Plan d'action dans le domaine de l'industrie pour la mise en valeur des ressources humaines et souligné l'importance des liens qui doivent s'établir entre l'enseignement universitaire et les besoins réels de l'industrie. Il a mis l'accent sur l'écart technologique existant entre les pays développés et les PMA et regretté que dans de nombreux pays en développement, notamment dans les PMA, les systèmes informatiques ne soient pas pris en compte dans les programmes d'enseignement.

Les observations et suggestions ci-après ont été faites par les participants :

- Le septième alinéa de la page 4 devrait être divisé en deux afin d'établir une distinction entre le transfert et l'adaptation des techniques d'une part et les activités relevant uniquement de la recherche et du développement scientifiques d'autre part.
- Evoquant d'une manière générale, la mise en valeur des ressources humaines, un délégué a demandé de quels moyens disposait l'ONUDI pour concilier le Programme d'action dans le domaine de l'industrie et les objectifs énoncés dans le document. On s'est inquiété de l'exode des cadres du secteur public en faveur du secteur privé.
- Il a été demandé que le huitième alinéa de la page 4 soit modifié comme suit : Remplacer les mots "Etablir des systèmes d'information" par les mots "encourager l'établissement de ...". A propos de cette suggestion, il a été décidé de ne pas ajouter après les mots "Rôle de

l'ONUDI" les mots "à la demande du pays", étant entendu que toutes les activités de coopération technique en faveur des PMA étaient entreprises à la demande des pays intéressés.

- La traduction française du mot "indigenou" a été contestée. On a estimé que le mot "local" - et non pas "autochtone" - était la traduction qui convenait le mieux. En conséquence, il a été décidé d'employer les mots "national" ou "local" dans l'ensemble de la version française du texte.
- Il a été proposé de fixer des priorités pour les plans à court, moyen et long termes concernant la mise en oeuvre des activités du Programme d'action, mais cette proposition n'a pas été retenue par les participants au Colloque qui ont fait valoir que le niveau de développement variait selon les pays.
- Il a été demandé que les participants puissent disposer d'une nuit pour examiner le programme avant d'en discuter le vendredi. Les participants ont préféré poursuivre l'examen du Programme comme convenu.
- Il a été souligné qu'il convenait d'envoyer dans les PMA des experts qui étaient disposés à apporter une aide et non pas des experts qui arrivaient avec des idées préconçues. La sélection de ces experts devrait être plus sévère. Le Secrétariat a approuvé cette opinion exprimée par un délégué mais il a ajouté que dans de nombreux cas, le principal objectif de l'ONUDI était de former des consultants locaux qui puissent, par la suite, mener les activités voulues.
- On a demandé comment il serait possible de suivre les activités de formation et de les adapter aux besoins de l'industrie, dans la mesure où la plupart des stagiaires étaient formés à l'étranger. Le Secrétariat a répondu en faisant valoir la capacité du personnel qualifié à s'adapter aux besoins locaux. A la demande de plusieurs délégués, le onzième alinéa de la page 4 a été modifié comme suit : suivre et évaluer les activités des établissements nationaux de formation et de recherche afin d'en améliorer la qualité et de répondre aux besoins de l'industrie, y compris en ce qui concerne les liens avec les universités;
- S'agissant du treizième alinéa de la page 4 du texte français, il a été recommandé de libeller ledit alinéa comme suit : "Former les formateurs dans toutes les branches de l'industrie" en supprimant les mots "et les responsables".
- Une déléguée a indiqué qu'elle préférerait qu'on emploie l'expression "mesures proposées aux PMA" à la place des mots "rôle des PMA", qui, selon elle, pouvaient être interprétés comme des directives imposées aux gouvernements.
- Il a été recommandé, non seulement de faire une plus large place aux établissements de gestion, mais aussi de mettre davantage l'accent sur la formation d'un plus grand nombre de techniciens afin de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance technique étrangère pour tous les petits problèmes de maintenance.

- Il a été demandé d'établir des liens entre les mesures que devraient prendre l'ONUDI d'une part et les PMA d'autre part et de les synchroniser. De nombreuses activités proposées aux PMA auront d'importantes incidences financières.
- S'agissant du troisième alinéa de la section "Rôle des PMA", à la page 5, il a été souligné que le Programme d'action dans le domaine de l'industrie avait le caractère d'un document cadre.

32. Développement industriel rural

- Un membre du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point.
- Il a été proposé que le deuxième alinéa concernant le développement industriel soit inséré au chapitre III relatif aux conditions macro-économiques et que le septième alinéa concernant le transfert de technologie soit inséré au chapitre IV.4 relatif au transfert de technologie.
- Il a été suggéré, dans le texte français, de remplacer le titre de ce chapitre "Développement industriel rural" par "Développement des industries rurales". Il a en outre été recommandé d'encourager les industries rurales plutôt que de se limiter à leur accorder les mêmes possibilités qu'aux industries urbaines, comme il est préconisé au septième alinéa de la section "Rôle des PMA".
- On s'est félicité des nouvelles dimensions de l'industrialisation en milieu rural présentées dans le Programme d'action, qui aideront les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux spécifiques; à cet égard, un délégué a mentionné l'exemple récent d'une collaboration fructueuse entre l'ONUDI et son pays.

33. Conditions macro-économiques et mobilisation de ressources financières pour le développement industriel

Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point.

La question à l'étude a été jugée particulièrement intéressante en ce sens qu'elle renvoyait aux programmes d'ajustement structurel exécutés dans un certain nombre de PMA. Le représentant du Secrétariat a encouragé les PMA à prendre des mesures pour créer un contexte favorable aux investissements étrangers et nationaux.

On a fait observer que les tendances protectionnistes actuelles avaient des effets néfastes sur les efforts déployés par les PMA pour diversifier et promouvoir leurs exportations.

34. Création d'une base industrielle de service et d'une base scientifique et technologique

Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point.

Un certain nombre de participants ont demandé que, outre la réalisation d'études de diagnostic des entreprises, l'ONUDI aborde également la question du comportement des industries dans les PMA.

Il a été suggéré de mentionner systématiquement les demandes des gouvernements des PMA dans la rubrique "Rôle de l'ONUDI". On a par ailleurs proposé d'indiquer qu'il était nécessaire d'engager des consultations avec les

organisations régionales chaque fois que des activités de l'ONUDI se déroulaient dans telle ou telle région. Ces "consultations" devraient être étendues aux ONG.

35. Transfert de technologie

On a fait valoir qu'il était indispensable de transférer des brevets et des technologies à des conditions de faveur et il a été demandé que l'ONUDI fournisse une assistance à cet égard. L'ONUDI devrait, en outre, aider les PMA à accéder aux innovations technologiques et aux brevets.

36. Privatisation

Les délégués ont demandé que soit inséré un sous-chapitre distinct sur la privatisation dans le cadre de la réhabilitation industrielle évoquée dans le Programme d'action. Un Groupe de travail a été constitué et chargé de travailler avec le représentant compétent du Secrétariat de l'ONUDI. Un projet de texte a été proposé à cette fin. Il a été accepté par le Colloque pour être inséré dans la rubrique "Privatisation".

37. Petites et moyennes industries

Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point qui n'a soulevé aucune observation.

38. Transports et communications

Deux représentants du Secrétariat de l'ONUDI ont présenté ce point. L'approche régionale proposée par l'ONUDI a été accueillie favorablement par les participants et il a été souligné que les projets du type de ceux exécutés dans le secteur des transports et des communications devraient être clairement définis afin d'optimiser les possibilités de coopération entre l'ONUDI et les PMA dans les régions respectives.

Il a été recommandé que les PMA évaluent soigneusement les avantages et les inconvénients de la création d'entreprises de transport maritime et/ou de flottes marchandes communes. La vive concurrence qui s'exerce dans le secteur du transport maritime a été soulignée.

39. Environnement et énergie

Le fonctionnaire responsable de cette question au Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point.

On a souligné qu'il était nécessaire d'encourager les industries utilisant des sources d'énergie renouvelables.

On a demandé que l'importance de la protection des forêts et des ressources en eau soit mentionnée dans le document.

40. Les femmes dans le développement industriel

Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point.

Il a été demandé que le premier alinéa de la rubrique "Mesures que devraient prendre les PMA" fasse apparaître les différences existant entre pays sur le plan législatif et selon qu'ils ont ratifié ou non les conventions pertinentes des Nations Unies. On a également suggéré de mettre en évidence le titre de la Convention en le mettant entre guillemets.

41. Le Système de consultations

Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point. L'ONUDI veille en particulier à ce que les PMA envoient des experts spécialistes des questions faisant l'objet des consultations. Il a été demandé que le principe de la réciprocité soit appliqué par le Secrétariat de l'ONUDI lors de l'organisation de réunions sur le terrain. On a ajouté, par ailleurs, qu'il faudrait faire souvent appel à des consultants nationaux et régionaux pour diverses activités de l'ONUDI exécutées sur le terrain.

42. Arrangement pour le suivi, le contrôle et l'examen de l'exécution du Programme d'action

S'agissant du deuxième alinéa de la rubrique "Mesures que devraient prendre les PMA", il a été demandé, au lieu de désigner certains ministères par leur nom, de mentionner les "ministères intéressés".

Il a été proposé d'ajouter un paragraphe sur les PMA sans littoral et insulaires. Les participants ont donné leur accord sur ce point.

VI. PRESENTATION, EXAMEN ET ADOPTION DE LA RESOLUTION SUR LE PROGRAMME D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

43. Le Président du Colloque a présenté le projet de résolution pour le point 15, Industrialisation des PMA, qui a été adopté à l'unanimité avec les modifications proposées. En conséquence, le Président a été invité à présenter le texte de la résolution au groupe de contact pour examen. Toutefois, en raison d'un manque de temps, ce texte n'a pu être examiné par le groupe de contact et il a été renvoyé à la Conférence comme base de discussion.

VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COLLOQUE

44. Le Rapporteur a présenté le Rapport liminaire sur le Programme d'action dans le domaine de l'industrie du Colloque qui récapitulait les débats et les modifications proposées pour le Programme d'action. Le projet de rapport liminaire a été approuvé tel qu'il avait été soumis.

VIII. CLOTURE DU COLLOQUE

45. Le Directeur général adjoint de l'ONUDI a prononcé la clôture du Colloque. Il a remercié le Président, le Vice-Président, le Rapporteur et les participants de leur travail et il a noté avec satisfaction que, grâce aux efforts déployés dans le cadre du Colloque, l'ONUDI pouvait maintenant présenter le Programme d'action dans le domaine de l'industrie à la Conférence générale à sa quatrième session.

46. Dans sa réponse, le Président a fait le point de la situation globale des PMA puis il a exprimé le souhait que les activités futures de l'ONUDI soient orientées de manière à assurer une exécution efficace du Programme d'action dans le domaine de l'industrie, lequel devrait mettre l'accent sur la qualité de l'assistance technique. Il a remercié l'ONUDI des efforts qu'elle avait faits pour organiser le Colloque et élaborer le Programme d'action. Pour conclure, il a remercié tous les participants, le Directeur général de l'ONUDI et le personnel du Secrétariat qui avait participé à la préparation du Colloque.

La séance a ensuite été levée.

ANNEXE I

GC.4/Res.9 POLITIQUES POUR L'INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCES

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.3/Res.11 et la décision IDB.7/Dec.15 du Conseil du développement industriel,

Notant avec préoccupation le manque de progrès de l'industrialisation des pays les moins avancés au cours des années 80 et les dangers existant en ce qui concerne les perspectives d'industrialisation dans les années 90,

Notant également qu'il est particulièrement difficile pour les pays les moins avancés de développer leurs économies nationales et d'assurer à leurs populations un niveau de vie satisfaisant,

Soulignant qu'un accroissement de l'assistance technique de l'ONUDI aux pays les moins avancés, en particulier pour ce qui est de constituer, d'élargir et de moderniser la base économique, contribuera à améliorer la mise en place d'une base industrielle, scientifique et technologique,

Rappelant la Déclaration de Paris et le Programme d'action adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990,

1. Prend note des propositions du "plan d'action industriel pour les pays les moins avancés", publiées sous la cote GC.4/40;

2. Prend note du rapport d'activité du Directeur général sur l'industrialisation des pays les moins avancés, publié sous la cote GC.4/38;

3. Demande au Directeur général de continuer à accorder aux pays les moins avancés le rang le plus élevé de priorité dans les programmes de l'Organisation en ce qui concerne notamment l'utilisation de fonds du programme des Services industriels spéciaux, du Fonds de développement industriel et d'autres ressources dont dispose l'ONUDI, afin de concourir à la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

4. Prie le Directeur général, agissant en consultation avec les gouvernements des pays les moins avancés et les organisations internationales compétentes, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, de définir et d'étoffer des secteurs prioritaires clefs dans le plan à moyen terme de l'ONUDI, dans l'optique de la mise en oeuvre globale de la Déclaration de Paris et du Programme d'action adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

5. Exprime sa gratitude à un Etat Membre pour sa contribution spécifique au Fonds de développement industriel en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action industriel pour les années 90 et prie instamment les pays donateurs d'augmenter, entre autres, leurs contributions financières audit fonds à cette fin;

6. Lance un appel à la communauté internationale, et plus spécialement aux pays développés, aux institutions financières multilatérales et aux investisseurs privés directs, en leur demandant d'accroître leur appui

financier et technologique aux pays les moins avancés en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

7. Prie le Directeur général de faire rapport à la Conférence générale, à sa cinquième session, sur la mise en oeuvre de la présente résolution.

11ème séance plénière
22 novembre 1991

GC.4/Res.10 PROGRAMME D'ACTION INDUSTRIEL POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.3/Res.11 qui demande l'élaboration d'une stratégie spéciale pour l'industrialisation des pays les moins avancés dans les années 90,

Rappelant également la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a eu lieu à Paris en septembre 1990, et approuvés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 45/206,

Avant examiné la décision IDB.7/Dec.15 du Conseil du développement industriel qui prie le Directeur général d'examiner et d'analyser, en consultation avec les gouvernements des pays les moins avancés, ainsi qu'avec les organisations internationales intéressées, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, les questions clefs liées à l'industrialisation des pays les moins avancés et d'élaborer des recommandations en vue de l'adoption de mesures au plan national et international, ainsi qu'un programme de travail, dans les domaines relevant de la compétence de l'ONUDI, à l'intention des pays les moins avancés pour les années 90,

1. Prend note avec satisfaction du rapport d'activité du Directeur général sur l'industrialisation des pays les moins avancés (GC.4/38), notamment en ce qui concerne le travail préparatoire accompli par l'ONUDI pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, ainsi que sa contribution à la Conférence et aux activités qui se sont inscrites dans son prolongement;

2. Exprime sa gratitude à un Etat Membre pour l'appui financier généreux qu'il a apporté aux efforts faits par l'ONUDI dans l'élaboration d'un plan et d'un programme d'action pour le développement industriel des pays les moins avancés;

3. Considère que le plan d'action industriel pour les pays les moins avancés recommandé par l'Atelier sur le développement industriel des pays les moins avancés, tenu à Vienne du 19 au 23 août 1991 (GC.4/40), donne des orientations appropriées aux pays les moins avancés pour l'élaboration de leurs programmes d'action industriels, et à la communauté internationale pour l'élaboration de programmes de coopération avec les pays les moins avancés;

4. Souligne que, sans une augmentation substantielle des ressources réelles à la disposition des pays les moins avancés, aucun programme de développement visant à accélérer leur industrialisation n'aurait de chance d'être mené à bien;

5. Adopte le programme d'action industriel pour les pays les moins avancés approuvé par le Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés, tenu à Vienne le 15 novembre 1991 [ID/WG.521/3/Rev.1(SPEC.)], en tant que base pour l'élaboration et l'exécution de projets et programmes de coopération technique entre l'ONUDI et les pays les moins avancés dans les années 90, qui seront mis en oeuvre dans le cadre du programme et des budgets et du plan à moyen terme adoptés par la Conférence générale, et dans la limite des ressources financières mises à la disposition de l'ONUDI ainsi qu'en coopération étroite avec d'autres organisations et institutions compétentes faisant partie ou non du système des Nations Unies.

11ème séance plénière
22 novembre 1991

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

AFRICA AND ARAB STATES/AFRIQUE ET PAYS ARABES

- | | |
|--|--|
| BENIN | 1. S.E. Rigobert D. LADIKPO
Ministre de l'industrie |
| | 2. M. Cyprien D. LOKOSSOU
Directeur adjoint
Cabinet Ministère industrie |
| BOTSWANA | 3. Mr. Felix MOGATUSI
Commercial attaché, Ministry of Commerce and Industry
Embassy of Botswana in Bruxelles |
| BURKINA FASO | 4. M. Bénirné-Urbain SOMDA
Conseiller technique
Ministère de l'industrie, du commerce et des mines |
| BURUNDI | 5. S.E. Aster GIRUKWIGOMBA
Ministre du commerce et de l'industrie |
| | 6. M. Didace NZOBAMBONA
Conseiller du commerce et de l'industrie |
| CENTRAL AFRICAN
REPUBLIC/REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE | 7. S.E. Jean-Marie MBIOKA
Secrétaire d'Etat aux finances |
| CHAD/TCHAD | 8. M. Yamtebaye NADJITANGAR
Directeur de l'industrie et des coopératives |
| COMOROS/COMORES | 9. M. Jaïd Ali CHAHARANE,
Directeur du Cabinet, Ministère du plan |
| DJIBOUTI | 10. S.E. Salem Abdo YAHYA
Ministre de l'industrie |
| EQUATORIAL GUINEA/
GUINEE EQUATORIALE | 11. Hon. Severino OBIANG-EFONG BENGONO
Ministro de Industria, Energia y Promotion de Pequeña
y Medianas Empresas |
| ETHIOPIA/ETHIOPIE | 12. H.E. Bekele TADESSE
Minister of Industry |
| | 13. Mr. Demissachew ASSEFA,
Head
Planning and Programming Dept., MOI |
| | 14. Ms. Rahel TSIGE,
National Project Officer,
Ministry of Industry |
| | 15. Mr. Kiros JIDANIE,
Ministry of Industry |

- GAMBIA, THE/GAMBIE 16. Mr. Manga SANYANG
Senior Ind. Economist
Ministry of Trade and Industry
- GUINEA/GUINEE 17. S.E. Dr. Ousmane SYLLA
Ministre de l'industrie, du commerce, de l'artisanat,
MICA
- GUINEA BISSAU/
GUINEE BISSAU 18. M. Anastasio FURTADO
Directeur général de l'industrie
- LESOTHO 19. H.E. Mokoroane MOLETSANE
Minister of Trade and Industry
20. Mr. John B. MAIEANE, Commissioner of Industry
- MALAWI 21. Mr. Richard J.M. CHILINCULO
Chief Ind. Development Officer
Ministry of Trade and Industry
- MAURITANIA/
MAURITANIE 22. M. Mohamed Mahmoud OULD MAATOUG
Ingénieur principal, Direction de l'industrie
Ministère de l'industrie et des mines
- MOZAMBIQUE 23. Dr. Teophilo CHIGOGO-SENZANI
National Director of Metallurgical Industry
- NIGER 24. Mme. Brigitte DIA
Directrice de l'industrie et de la promotion des
investissements privés
- RWANDA 25. S.E. Joseph NZIRORERA
Ministre de l'industrie et de l'artisanat
26. M. J.M. Vianney NYALIHAMA
Directeur général de l'industrie
- SIERRA LEONE 27. Mr. A.T. MORGAN,
Director of Industries
Min. of Trade, Industry and State Enterprises
- SUDAN/SOUDAN 28. Mr. Mohamed Ahmed EL TAHIR
Director General of International Relations
Ministry of Industry
- TOGO 29. M. Kossi KONOU
Conseiller, Ministère de l'industrie
- UGANDA/UGANDA 30. Ms. Elizabeth MUKIIBI
Principal Economist, Ministry of Industry
- UNITED REPUBLIC OF
TANZANIA/REPUBLIQUE-
UNIE DE TANZANIE 31. H.E. Ambassador A.H. JAMAL
Embassy in Geneva
32. Mr. Khamis K. SONGORO
Director of Industries, Min. of Trade,
Industries and Marketing, Zanzibar

33. Mr. Msuya MANGACHI
First Councillor, Tanzania Mission, Geneva

34. Mrs. Edine E. MANGESHO
Senior Economist
Min. of Trade and Industry, Dar es Salaam

YEMEN 35. Dr. Saeed Sharaf BADR
Ambassador of Yemen and Permanent Representative in
Vienna

ASIA AND THE PACIFIC + LATIN AMERICA/ASIE ET PACIFIQUE + AMERIQUE LATINE

AFGHANISTAN 36. H.E. Dr. Mohammad Anwar DOST
Minister of Light and Food Stuff Industries

37. Counsellor Abdul Habib MAJID
Chargé d'affaires, a.i.

BANGLADESH 38. Mr. Abdullah Haroon PASHA
Additional Secretary, Ministry of Industries

BHUTAN/BHOUTAN 39. Mr. Sangay KHANDU
Director, Ministry of Trade and Industry

40. Mr Tobgyel SOJAM
Manager Tech. Services

KIRIBATI 41. Mrs. Makurita BAARO
Acting Sec. of Foreign Affairs and Int. Trade

MALDIVES 42. Mr. Mohamed Ismail MANIKU
Senior Undersecretary,
Ministry of Trade and Industries

MYANMAR 43. U Win Zaw NYUNT
Managing Director of Myanmar
Textile Industries

NEPAL 44. Mr. Jagdishwar UPADHYAY
Additional Secretary, Min. of Industry

UNIDO PARTICIPANTS/PARTICIPANTS DE L'ONUDI

M. H.P.F. Wiesebach, Directeur général adjoint du Département de l'élaboration des programmes et des projets

M. N.N. Tandon, Directeur de la Division des programmes par région et domaine

M. T. Fukuchi, Directeur de la Division des politiques et perspectives industrielles

M. K. Ahmed, Directeur de la Division de l'appui aux opérations industrielles

M. V.K. Chanana, Division des institutions et services industriels

M. J.V. Krouzek, Chef du Service des industries métallurgiques de la Division de la technologie des opérations industrielles

M. H. May, Directeur de la Division de la coopération industrielle et de la mobilisation des fonds

M. J.M. Deroy, Directeur de la Division de l'investissement industriel, IPCT

M. J.A. Ghani, Système de consultations

M. K. Fujita, Directeur de la Division de la promotion des technologies industrielles

M. K. Venkataraman, Division de la mise au point des technologies industrielles

M. H. Pichler, Directeur de la Division des mesures et activités spéciales

M. H. Mehdi, Service chargé de la stratégie, des politiques et de la planification

M. C. Antonio, Chef du Programme pour les stratégies de développement et de privatisation des entreprises.